

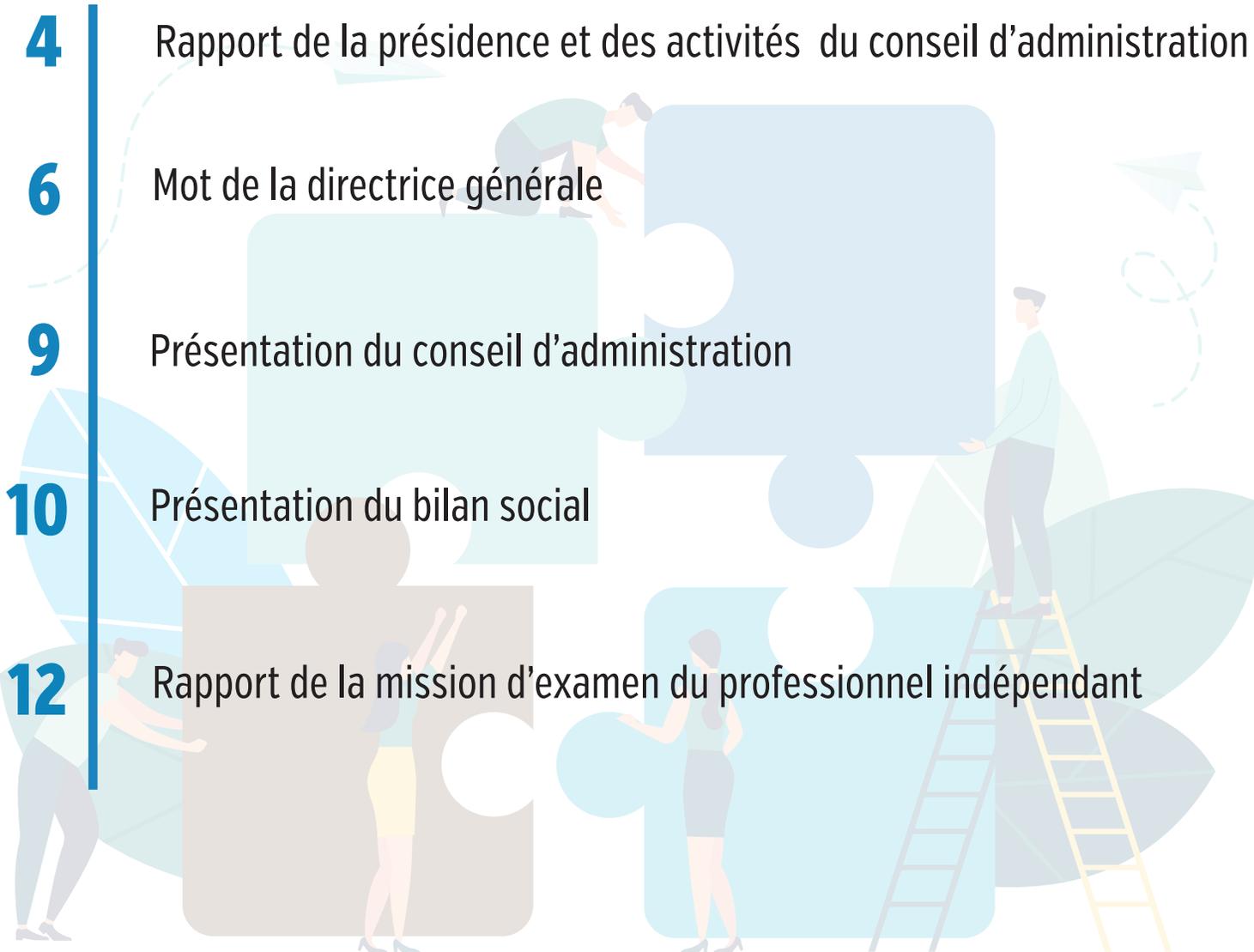
A group of business professionals in suits are gathered around a wooden table, holding large, interlocking puzzle pieces in shades of blue and teal. The puzzle pieces form a large, abstract shape. The scene is brightly lit, suggesting a professional meeting or collaborative work environment.

Rapport Annuel 2018 - 2019

 **COOPSCO**

SAINTE-FOY

TABLE DES MATIÈRES



4	Rapport de la présidence et des activités du conseil d'administration
6	Mot de la directrice générale
9	Présentation du conseil d'administration
10	Présentation du bilan social
12	Rapport de la mission d'examen du professionnel indépendant

Rapport de la présidence et **DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Cher[e]s membres,

En vous écrivant ces quelques lignes, j'ai fait un petit retour dans le temps. Je me suis souvenue de ma première assemblée générale de Coopsco Sainte-Foy deux ans plus tôt. Je me tenais devant l'assemblée remplie de fébrilité. Je me présentais pour siéger sur le CA de notre coopérative, sans trop savoir ce que cette nouvelle expérience allait m'apporter. Pour moi, la coop était seulement le magasin de livres du Cégep, mais j'étais prête à faire face à ce nouveau défi et vous avez rendu possible cet objectif. Dès les semaines suivant l'élection des nouveaux administrateurs du conseil, nous avons été accueillis à bras grands ouverts lors d'une journée de formation.

Cette journée, qui consiste à nous mettre au parfum de tout ce que Coopsco Sainte-Foy entreprend pour notre milieu, nous en apprend beaucoup sur les projets en cours, les comités sur lesquels on peut siéger ainsi que sur les différents rôles que l'on peut exercer au sein du comité exécutif. Depuis la dernière année, cette journée se déroule en deux parties. Une première partie de la formation se fait en ligne et la deuxième se déroule en présence des autres membres du CA et des membres de la direction.

Durant ma première année, j'ai occupé le poste de vice-présidente éducative. À ce titre, en plus de faire partie du comité exécutif, j'avais pour mandat de faire vivre la coopération en étant responsable du comité d'éducation coopérative. Ainsi, mon objectif était de faire connaître tout ce que la coopérative offre à ses membres et d'éduquer ces derniers sur la coopération en général. Le généreux support que ce comité m'a apporté tout au long de cette première année m'a aidé à bien m'intégrer à l'entreprise et de m'y épanouir. Rapidement, les idéologies et les valeurs coopératives m'ont conquis.

Lors de ma seconde année, j'ai été élue à la présidence du conseil à l'unanimité. C'est avec grand bonheur que j'ai eu l'occasion d'être au cœur des activités de la coopérative. Grâce à mon implication dans ce milieu coopératif, j'ai eu la chance d'être sélectionnée par la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire « Coopsco », pour participer à une mission d'éducation coopérative internationale et de m'envoler vers le Vietnam, accompagnée de quatre autres administrateurs étudiants de différentes coopératives ainsi que du président étudiant de la fédération. Cette mission d'éducation coopérative m'a permis de m'initier à l'économie sociale et à ses enjeux.

Durant notre périple, nous avons visité plusieurs coopératives agricoles en croissance ainsi qu'une future coopérative scolaire. Leur réalité est bien différente de la nôtre et tous font preuve de solidarité et d'entraide. Cette expérience a été marquée par un partage de bonnes pratiques, de savoirs et de connaissances. Je remercie grandement Coopsco Sainte-Foy de cette expérience qui m'a permis de m'ouvrir à une nouvelle culture et à des pratiques différentes. En bref, cette mission m'a permis de m'ouvrir sur le monde et sur tout ce que celui-ci a de bon à m'apporter en tant que personne et future professionnelle.



La dernière année a été marquée par plusieurs accomplissements du conseil d'administration et des comités qui en découlent. Plusieurs actions ont été entreprises pour le bon fonctionnement des comités à long terme. Je suis fière des efforts qui ont été mis par nos administrateurs pour l'élaboration de ces projets. Voici un résumé des réalisations de chacun des comités :

- **Comité finance** : un suivi des États financiers et de l'élaboration de budget présenté au conseil d'Administration ainsi que l'instauration d'un plan de valorisation des administrateurs.
- **Comité Éducation coopérative** : la préparation d'une présentation de la coopérative lors des portes ouvertes, la réalisation d'un Vox Pop sur la perception des membres et les pratiques de la coopérative et finalement, l'organisation d'une activité pour la semaine de la coopérative sous la forme de roue de fortune.
- **Comité exécutif** : la révision de l'entente locative des services alimentaires, l'évaluation du CA et de la Direction générale ainsi que l'appui de celle-ci dans différents dossiers importants et majeurs pour la coopérative.

Certains administrateurs et moi avons eu la chance d'assister au Congrès annuel Coopsco. Celui-ci regroupe l'ensemble des coopératives membres du réseau de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire. Également, lors de l'Évènement Coopsco, nous avons eu l'occasion d'assister à l'Assemblée générale annuelle. Ce genre d'évènement très stimulant permet à de jeunes administrateurs, à des employés et à des gestionnaires, de se développer et de parfaire leurs connaissances sur le milieu coopératif, d'échanger avec d'autres administrateurs de la province vivants les mêmes réalités et d'accroître notre bagage administratif.

Également lors de cet évènement a lieu le Gala Coopsco qui vise à reconnaître les administrateurs et les coopératives qui se démarquent. D'ailleurs, lors du Gala de 2019, la coopérative ainsi que l'une de ses administratrices se sont vues récompensées. Je tiens donc à féliciter Sabrina Harvey pour l'obtention de son prix « administratrice étudiante émergente par excellence » ainsi que toute l'organisation de Coopsco Sainte-Foy pour son prix « meilleur projet de développement. » Félicitations à tous pour vos accomplissements remarquables.

En terminant, c'est avec beaucoup de chaleur que je remercie toute l'équipe de Coopsco Sainte-Foy, gestionnaires, employés, administrateurs, et bien sûr vous, les membres, pour les deux années passées en votre compagnie. C'est avec le même enthousiasme et espoir que je laisse la coopérative entre les mains de nouveaux administrateurs étudiants et membres du personnel pour la réalisation de nouveaux défis et la perpétuation de la mission que la coopérative véhicule.



Marie-Élyse Desjardins
Présidente



Mot de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

C'est un honneur renouvelé que de vous présenter le rapport annuel de votre coopérative étudiante. Depuis 1971, Coopsco Sainte-Foy, de par ses valeurs, son engagement et ses actions coopératives, contribue au développement de son milieu. Vous serez d'ailleurs à même de constater plusieurs exemples de ce rayonnement à la lecture du présent rapport.

De cette année qui se termine je retiens principalement une chose; une équipe engagée et dévouée ne peut qu'accomplir de bien grandes choses ! 2018-2019 se devait d'être une année d'optimisation et de consolidation de nos opérations. La signature des deux conventions collectives pour les secteurs librairie et alimentaire jusqu'au 31 mai 2022 a permis de mettre l'accent sur les résultats à atteindre. Ainsi, l'arrivée de nouvelles ressources a en effet amené un vent de fraîcheur dans notre équipe, ce qui a permis de solidifier nos opérations et notre contact avec nos membres. Le redressement financier effectué durant les deux années précédentes se solde enfin par des résultats concrets de ce qu'une équipe solide et déterminée peut accomplir. C'est d'ailleurs sur cette note positive que la direction et le conseil d'administration ont orienté leurs actions dès le début de l'année. C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel dans lequel vous serez à même de constater le résultat de toute une année d'efforts de cette équipe engagée et dévouée.

Rayonnement dans le milieu

La transparence, l'intégrité, la solidarité et le respect sont des valeurs que nous sommes fiers d'appliquer dans toutes nos décisions commerciales d'employeurs et aussi de partenaire de notre institution. Cette année, Coopsco a remis près de 230 000 \$ à la collectivité étudiante du Cégep de Sainte-Foy, soit sous la forme de ristournes à l'achat, de dons, de commandites et de promotions ainsi qu'en salaire à des étudiants. Plusieurs projets ont également sollicité la participation de la coopérative en tant que partenaire. Pensons notamment à l'ajout de vaisselle durable destinée aux usagers de la cafétéria, projet qui a été mis sur pied par l'association étudiante et pour lequel l'équipe des services alimentaires a collaboré à la mise en œuvre. Pensons également à la Passe de session, mise en vente dans la Boutique, projet qui s'est réalisé grâce à la collaboration entre la coopérative et plusieurs autres partenaires, tels que l'association étudiante, le collège et le Réseau de transport de la Capitale.

La coopérative a également collaboré avec l'association étudiante, en cédant ses droits exclusifs pour la vente de livres usagés, permettant à l'association étudiante de répondre à la demande étudiante en développant une toute nouvelle plateforme qui met en contact les vendeurs et les acheteurs de livres usagés.

Entre autres collaborations importantes, nous ne pouvons passer sous silence le retrait de la vente d'eau embouteillée. Projet qui a débuté il y a déjà quelques années et qui visait le retrait complet en août 2019. Au cours de la dernière année, la coopérative a mis l'accent sur la diffusion et la transmission d'informations à ses membres. Un grand choix de bouteilles a été ajouté dans tous les points de vente et des promotions ont permis aux clients de se procurer une gourde avec leur menu du jour plutôt qu'une bouteille d'eau, tout ceci dans le but d'informer et de préparer notre clientèle au retrait éventuel de l'eau embouteillée.

En plus d'être financièrement partenaire de plusieurs projets étudiants ou collégiaux, l'équipe de Coopsco Sainte-Foy s'implique depuis plusieurs années dans diverses activités ou dans divers comités servant à améliorer ou à bonifier la qualité de vie des étudiants du Cégep de Sainte-Foy et comme vous pouvez le constater, 2018-2019 n'a pas fait exception.



Un rayonnement dont nous ne sommes pas peu fiers est celui d'avoir remporté les honneurs lors du Gala Coopsco en avril dernier où Coopsco Sainte-Foy s'est vu remettre le prix de « Meilleur projet de développement ». Ce prix, qui reconnaît le haut niveau de réussite de notre coopérative à tous les points de vue et à tous les niveaux, atteste que notre coopérative est sans contredit, un modèle pour les autres coopératives du réseau. Cette reconnaissance venait appuyer un important développement au niveau de notre service traiteur. En effet, au cours de la dernière année, la division traiteur de nos services alimentaires a franchi une étape importante, soit celle de se démarquer de la concurrence et de pouvoir conclure des ententes avantageuses, notamment avec la Maison de la Coopération et la Salle Albert-Rousseau. Dorénavant, on reconnaît notre service traiteur sous l'appellation : L'Expérience - Service traiteur. Je tiens d'ailleurs à souligner l'excellent travail de l'équipe de gestion alimentaire ainsi que ceux et celles qui ont cru en ce projet et l'ont porté avec brio.



Un réseau fort et stimulant

Les enjeux actuels auxquels fait face le réseau québécois des coopératives en milieu scolaire sont pour nous des défis de taille certes, mais aussi très motivants. Étant membres de ce réseau, nous profitons d'expertise supplémentaire. De nombreux efforts ont été déployés à faire de Coopsco un réseau qui occupe une place importante auprès des institutions collégiales et universitaires. Entre autres chantiers, la Fédération défend et positionne stratégiquement le réseau COOPSCO sur le marché du livre québécois et canadien. Dans ce but, la fédération siège et représente le réseau à différentes instances dont notamment auprès de la SODEC- Division de la Commission du livre et de l'édition spécialisée, la Société de gestion de la banque de titres de langue française (BTLF) et la Table de concertation interprofessionnelle du livre.

La fédération y exerce une représentation, entre autres, afin de contrer l'un des plus grands irritants vécus par les librairies coopératives par rapport à l'économie numérique, soit la concurrence déloyale de la part des grandes entreprises mondiales de commerce en ligne transfrontalier. Selon le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) : les pertes fiscales associées au commerce en ligne transfrontalier sont estimées à environ 700 millions de dollars au Canada. Bien que ce congé de taxes soit apprécié par les consommateurs, il représente un problème majeur pour tous les commerçants, car les prix des produits deviennent alors non concurrentiels, en plus d'annuler l'impact des investissements en service à la clientèle et liés à l'expérience en magasin.

Le réseau Coopsco propose chaque année des événements forts intéressants. Cette dernière année, des membres de la direction, des employés et des membres du conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy ont participé aux événements proposés par notre Fédération. En novembre 2018 avait lieu le Congrès annuel de Coopsco, regroupant toutes les coopératives du réseau. En avril 2019 avait lieu l'Évènement Coopsco. Ce dernier, en plus de l'assemblée générale annuelle de Coopsco, propose différents ateliers, une variété de conférences et un réseautage fort enrichissant pour les participants des coopératives membres du réseau, en plus d'être une expérience des plus profitables.

La force du capital humain

Pour Coopsco Sainte-Foy, collaborer et être partenaire des événements de la communauté du Cégep de Sainte-Foy, c'est le leitmotiv de toute une équipe désireuse de participer activement à la vie collégiale. Cette équipe si motivée et si inspirante se compose d'une équipe de direction de cinq membres, appuyés d'une quarantaine d'employés réguliers et d'une vingtaine d'étudiants. Tous travaillent dans une même direction soit celle d'un avenir prospère et prometteur au sein d'un collège qui aspire à ces mêmes ambitions. Diriger une entreprise de la taille de Coopsco Sainte-Foy ne serait pas possible sans l'appui de gens passionnés par leur travail. Des gens qui s'activent à appliquer les principes de l'entreprise qui sont prioritairement de servir et de répondre aux besoins de ses membres.

Mettre le cap sur nos orientations

La réflexion stratégique réalisée en 2017-2018 a permis de dégager les axes de priorités sur lesquelles les membres du conseil d'administration souhaitent que leur direction et les employés mettent le cap.



Voici ce qui orientera nos actions et notre prise de décision pour la prochaine année :

- Priorité # 1 - Développer une approche proactive en réponse aux besoins des membres
- Priorité # 2 - Garantir une prédisposition positive des parties prenantes envers Coopsco SF
- Priorité # 3 - Optimiser la gouvernance
- Priorité # 4 - Optimiser la rentabilité de Coopsco Sainte-Foy et de ses secteurs

Ce sont ces axes qui motiveront ceux et celles qui travaillent à faire de la coopérative une fierté pour les membres et pour son institution. Sachez que nous plancherons sur celles-ci et ferons en sorte que 2019-2020 soit une année où, encore une fois, nous brillerons auprès de notre partenaire principale, le collège, ainsi qu'auprès de nos membres. Avec les membres du conseil d'administration, les membres de la direction et les employés, nous amorçons donc une année prometteuse et remplie de beaux défis...

Merci!!

À tous les employés de la coopérative, je tiens à dire un énorme merci pour votre soutien et pour votre dynamisme face à tous les projets auxquels nous adhérons. Ce dynamisme jumelé à votre expertise constitue une recette garante d'une grande réussite.

En terminant, je remercie également les membres du conseil d'administration qui sont des exemples d'engagement et de dévouement. Ils ont été d'un support incommensurable à mon égard durant leur mandat et je leur en suis très reconnaissante. Certains parmi eux renouvelleront leur implication pour la prochaine année, mais comme toute bonne chose à une fin, certains d'entre eux devront nous quitter pour poursuivre leur rêve. À ceux-ci, je souhaite la meilleure des chances. Vous avez choisi de vous impliquer dans votre coop lors de votre passage au Cégep. Certes que cette implication a été enrichissante pour vous, mais sachez que le chemin que vous avez tracé sera poursuivi et servira de guide à de futurs administrateurs qui poursuivront ce que vous avez si bien amorcé. Marie-Élyse Desjardins, présidente, Audrey Tardif, administratrice, Guillaume Morin, Vice-Président éducatif et François Drouin, administrateur ; bonne chance dans tous vos projets et merci d'avoir donné de votre temps au service de la communauté du Cégep de Sainte-Foy.

Finalement, à vous les membres, je dis merci de nous faire confiance année après année. Toute l'équipe de Coopsco Sainte-Foy se joint à moi pour vous souhaiter une année 2019-2020 remplie de succès.



Louise Deraspe

Directrice générale



Présentation DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce sont 11 administrateurs bénévoles qui composent le conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy. De ces derniers, 10 sont élus par les membres au moment de l'assemblée générale annuelle et un administrateur ou administratrice stagiaire est choisi par le conseil. Tous travaillent avec acharnement tout au long de l'année afin de remplir le mandat qui leur est confié.

En 2018-2019, votre conseil d'administration était composé de :



Marie-Élyse Desjardins, présidente,
étudiante



Myriam Arseneault, vice-présidente exécutive,
externe



Guillaume Morin, vice-président éducatif,
étudiant



Sabrina Harvey, secrétaire-trésorière,
étudiante



Carol Arseneault, administrateur,
professeur



Florence Claveau-Roy, administratrice,
étudiante



Charles Doucet, administrateur,
étudiant



Dany Dubois, administrateur,
coordonnateur des services de consultation



François Drouin, administrateur,
professeur



Audrey Tardif, administratrice,
étudiante



Jérémy Renaud, administrateur,
stagiaire



Présentation DU BILAN SOCIAL

Coopsco Sainte-Foy en 2018-2019 c'est...

• **Des valeurs coopératives au centre de nos actions :**



Démocratie



Égalité



Équité



Solidarité



Responsabilité personnelle et mutuelle

• **Une 48e année au service de sa communauté :**

Implications et partenariats

- ▶ Membre du comité d'action et de concertation en environnement
- ▶ Contribution financière à de multiples activités étudiantes et collégiales
- ▶ Membre du comité « campus cultivé »
- ▶ Membre du comité pour le retrait de la vente d'eau embouteillée
- ▶ Club de lecture
- ▶ Éducation coopérative académique
- ▶ Contribution à la mise sur pied de la Passe de session
- ▶ Collaboration avec l'association étudiante à la mise sur pied d'une plateforme étudiante de livres usagés



Concours de la rentrée, octobre 2018



La Margelle, rentrée scolaire automne 2019

Ventes de produits et services destinées aux étudiants et au personnel

- ▶ Chiffre d'affaires de 5 454 072 \$
- ▶ Matériel scolaire
 - ▶ Services aux écoles primaires
 - ▶ Fondation Tim Horton
- ▶ Littérature
- ▶ Fournitures
- ▶ Vêtements personnalisés
- ▶ Matériel sensoriel
- ▶ Centre de service RTC
- ▶ Services alimentaires
 - ▶ Cafétéria
 - ▶ Bistro de la formation continue
 - ▶ Café Wazo
 - ▶ Service traiteur (L'expérience service traiteur)
 - ▶ Partenariat avec la Maison de la Coopération
 - ▶ Partenariat avec la Salle Albert-Rousseau



Service traiteur en action



Maison de la coopération
et de l'économie solidaire
de Québec



Nouvelle image du service traiteur

- **Retombées dans le milieu de près de 230 000 \$**
- **Masse salariale de 1 359 822 \$**
- **483 317 transactions avec nos membres**
- **65 employés**
- **16 200 membres**



Rapport de la mission, *D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL INDÉPENDANT*

États financiers
(non audités)

COOPSCO SAINTE-FOY

Exercice terminé le 31 mai 2019

COOPSCO SAINTE-FOY

États financiers
(non audités)

Exercice terminé le 31 mai 2019

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1
États financiers	
Bilan	3
État des résultats	5
État de la réserve négative	6
État des flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8
Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs	20
Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers et autres produits	21
Annexe - État des résultats - St. Lawrence	22



RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de Coopsco Sainte-Foy

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Coopsco Sainte-Foy, qui comprennent le bilan au 31 mai 2019 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux Normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.



Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mai 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

Lemieux Nolet¹

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec)
Le 5 septembre 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A130007



COOPSCO SAINTE-FOY

Bilan
(non audité)

31 mai 2019

	2019	2018
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	114 686 \$	215 147 \$
Débiteurs	63 883	66 465
Stocks (note 3)	361 266	283 801
Frais payés d'avance	11 684	10 437
	<hr/>	<hr/>
	551 519	575 850
Placements (note 4)	50 050	50 050
Immobilisations corporelles (note 5)	175 607	287 138
Actifs incorporels (note 6)	70 487	82 558
Impôts futurs (note 13)	40 000	124 423
	<hr/>	<hr/>
	887 663 \$	1 120 019 \$
	<hr/>	<hr/>

	2019	2018
Passif et avoir des membres et de la coopérative		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	360 544 \$	308 986 \$
Produits reportés	18 850	-
Somme due à la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire	-	200 000
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	34 843	49 415
	<u>414 237</u>	<u>558 401</u>
 Dette à long terme (note 9)	 21 408	 57 875
 Aide gouvernementale reportée (note 10)	 44 252	 59 252
	<u>479 897</u>	<u>675 528</u>
 Avoir des membres (note 11)	 145 314	 137 137
Avoir de la coopérative		
Surplus d'apport (note 11)	412 262	393 264
Réserve négative	(149 810)	(98 857)
Trop-perçu de l'exercice	-	12 947
	<u>262 452</u>	<u>307 354</u>
	<u>887 663 \$</u>	<u>1 120 019 \$</u>

Engagements (note 12)

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

COOPSCO SAINTE-FOY

État des résultats
(non audités)

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Chiffre d'affaires brut (annexe)	5 075 536 \$	4 828 604 \$
Coût des marchandises vendues (annexe)	3 030 117	2 764 818
Trop-perçu brut	2 045 419	2 063 786
Frais directs (annexe)	1 455 466	1 447 684
Frais de vente (annexe)	124 012	112 034
Frais administratifs (annexe)	323 892	345 132
Frais de réseau (annexe)	30 830	31 543
Frais financiers (annexe)	12 717	14 589
Autres produits (annexe)	(62 398)	(60 068)
	1 884 519	1 890 914
Trop-perçu avant ristournes, dons et commandites	160 900	172 872
Ristournes, dons et commandites	(140 377)	(159 925)
Trop-perçu avant impôts futurs	20 523	12 947
Impôts futurs	84 423	-
Trop-perçu (déficit) de l'exercice	(63 900) \$	12 947 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État de la réserve négative
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Réserve négative au début de l'exercice	(98 857) \$	(146 224) \$
Déficit de l'exercice courant	(63 900)	-
Trop-perçu de l'exercice précédent	12 947	47 367
Réserve négative à la fin de l'exercice	(149 810) \$	(98 857) \$

COOPSCO SAINTE-FOY

État des flux de trésorerie
(non audités)

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Activités d'exploitation		
Trop-perçu (déficit) de l'exercice	(63 900) \$	12 947 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	111 348	111 348
Amortissement des actifs incorporels	13 023	16 279
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	12 596
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	(15 000)	(4 517)
Impôts futurs	84 423	-
	129 894	148 653
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	2 582	(1 827)
Stocks	(66 805)	9 637
Frais payés d'avance	(1 247)	13 267
Créditeurs	51 558	(77 337)
Produits reportés	18 850	-
	134 832	92 393
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 128)	(141 719)
Acquisition d'actifs incorporels	(952)	(12 636)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	12 651	-
	(11 429)	(154 355)
Activités de financement		
Remboursement de la somme due à la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire	(200 000)	-
Remboursement de la dette à long terme	(51 039)	(55 224)
Émission de capital social	27 380	26 780
Remboursement de parts sociales	(205)	(137)
	(223 864)	(28 581)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(100 461)	(90 543)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	215 147	305 690
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	114 686 \$	215 147 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

1. Statut et nature des activités

La coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro et un café étudiant. Elle porte la bannière de Coopsco.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable applicable

Les états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé adaptées aux particularités de l'entreprise coopérative conformément au Règlement d'application de la Loi sur les coopératives du Québec.

2.2 Particularités de l'entreprise coopérative

2.2.1 Impôts sur le revenu

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats est établi avant l'impôt sur le revenu. Le trop-perçu de l'exercice et les impôts sur le revenu seront inscrits à la réserve au cours de l'exercice suivant, alors qu'un déficit est inscrit à la réserve au cours de l'exercice courant.

La coopérative comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent, soit au cours de l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit.

2.2.2 Avoir des membres

Les parts sont présentées à l'avoir des membres.

2.3 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et sur la durée de vie des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2.5 Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

2.6 Instruments financiers

2.6.1 Évaluation

L'entité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

2.6.2 Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les périodes et taux indiqués ci-dessous :

Éléments d'actif	Méthodes	Périodes et taux
Améliorations locatives	linéaire et dégressif	10 ans et 20 %
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et dégressif	5 ans, 10 ans et 20 %
Matériel roulant	dégressif	25 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans

2.8 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes indiquées ci-dessous :

Éléments d'actif	Périodes
Logiciels	5 ans et 10 ans

2.9 Constatation des produits

Les produits d'exploitation provenant des ventes de biens et des services alimentaires sont comptabilisés, déduction faite d'une estimation des retours et rabais prévus, lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

2.10 Aide gouvernementale

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

2. Principales méthodes comptables (suite)

2.11 Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

2.12 Impôts

L'entité utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts. En vertu de cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts futurs est porté aux résultats. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des exercices au cours desquels les actifs et passifs seront recouverts ou réglés. Les actifs d'impôts futurs sont comptabilisés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

3. Stocks

	2019	2018
Livres	199 086 \$	140 454 \$
Matériel informatique	19 316	26 565
Papeterie et accessoires	106 823	84 757
Services alimentaires	36 041	32 025
	<hr/>	<hr/>
	361 266 \$	283 801 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

4. Placements

	2019	2018
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
Au coût		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 000 parts privilégiées de catégorie A, sans intérêts, non participantes, sans droit de vote, rachetables au gré de la Fédération à leur valeur nominale de 10 \$ chacune	50 000	50 000
	50 050 \$	50 050 \$

5. Immobilisations corporelles

	2019		2018	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	536 510 \$	480 511 \$	55 999 \$	76 823 \$
Matériel de bureau et équipement	310 316	227 659	82 657	111 699
Matériel roulant	23 206	14 001	9 205	11 850
Équipement informatique	79 605	51 859	27 746	25 089
Montres destinées à la location	-	-	-	61 677
	949 637 \$	774 030 \$	175 607 \$	287 138 \$

Au cours de l'exercice, une somme de 38 017 \$ d'amortissement a été comptabilisée au coût des marchandises vendues.

Également, les montres destinées à la location d'une valeur nette de 10 660 \$ ont été transférées aux stocks.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

6. Actifs incorporels

			2019	2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Actifs incorporels				
Logiciels	132 923 \$	62 436 \$	70 487 \$	82 558 \$

7. Emprunts bancaires

L'entité dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 300 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 %. Cet emprunt est garanti par l'universalité des biens.

De plus, l'entité dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 7,70 %.

Au 31 mai 2019, ces emprunts bancaires sont inutilisés.

8. Crédoiteurs

	2019	2018
Fournisseurs	171 755 \$	177 263 \$
Salaires et vacances	100 458	65 384
Sommes à remettre à l'État	88 331	66 339
	360 544 \$	308 986 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

9. Dette à long terme

	2019	2018
Emprunt, 8 %, remboursable jusqu'en juin 2019 par versements mensuels de 877 \$ incluant les intérêts ⁽¹⁾	884 \$	10 893 \$
Emprunt, sans intérêts, remboursable jusqu'en juillet 2019 par versements mensuels de 483 \$, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 8 888 \$	1 450	7 251
Emprunt, 6,65 %, remboursable jusqu'en août 2020 par versements mensuels de 1 250 \$ en capital plus les intérêts, garanti par l'universalité des biens ⁽²⁾	18 750	33 750
Emprunt, 6,65 %, remboursable jusqu'en août 2020 par versements mensuels de 1 042 \$ en capital plus les intérêts, garanti par l'universalité des biens ⁽³⁾	15 193	27 697
Emprunt, 2,67 %, remboursable jusqu'en juin 2021, par versements mensuels de 417 \$ en capital plus les intérêts et par versements annuels correspondants à 2 % des fonds autogénérés ⁽⁴⁾	19 974	27 699
	56 251	107 290
Dette à long terme échéant à moins d'un an	34 843	49 415
	21 408 \$	57 875 \$

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants : 2020 - 34 843 \$; 2021 - 11 443 \$; 2022 - 9 965 \$.

(1) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimal de 1,0. Au 31 mai 2019, cette clause était respectée.

(2) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de fonds de roulement ajusté minimum de 1,25 et un ratio de couverture du service de la dette égal ou supérieur à 1,15. Au 31 mai 2019, ces clauses étaient respectées.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

9. Dette à long terme (suite)

- (3) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de couverture de la dette maximal de 1,15. Au 31 mai 2019, cette clause était respectée.
- (4) Selon les conditions décrites au contrat d'emprunt, l'entité est soumise à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers. Elle doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimal de 1,25 et un ratio de dette à long terme sur avoir net ajusté maximal de 2,50. Au 31 mai 2019, ces clauses étaient respectées.

10. Aide gouvernementale reportée

	2019	2018
Solde au début	59 252 \$	63 769 \$
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(15 000)	(4 517)
Solde à la fin	44 252 \$	59 252 \$

11. Avoir des membres

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 10 \$ depuis le 1^{er} janvier 2016, remboursables en conformité avec les dispositions prévues par la loi. Un membre ne détient qu'un seul vote, peu importe le nombre de parts sociales détenues

Parts de qualification

Chaque membre doit détenir une part sociale

	2019	2018
Souscrites et payées		
22 270 parts sociales (2018 - 24 983)	145 314 \$	137 137 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

11. Avoir des membres (suite)

Émission

Au cours de l'exercice, l'entité a émis 2 738 (2018 - 2 678) parts sociales en contrepartie d'un montant de 27 380 \$ (2018 - 26 780 \$) en espèces.

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de l'entité, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à l'entité. Au cours de l'exercice, 5 428 parts sociales (2018 - 4 735) ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 18 998 \$ (2018 - 14 414 \$).

Remboursement

Au cours de l'exercice, l'entité a remboursé 23 (2018 - 15) parts sociales en contrepartie d'un montant de 205 \$ (2018 - 137 \$) en espèces.

12. Engagements

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

L'entité est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, l'entité est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par l'entité atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Le montant total de la contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ pour l'ensemble des années de contribution. Le maximum étant atteint, aucune participation n'est à verser pour l'exercice.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2019 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2019 est de 4 949 866 \$ (2018 - 4 673 526 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondants à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$ ni excéder 23 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$ (2018 - 23 000 \$).

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

12. Engagements (suite)

L'entité doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondants à 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 4 950 \$ (2019 - 4 674 \$).

L'entité doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalents à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 738 membres (2018 - 2 418) ont adhéré à l'entité, représentant ainsi une cotisation de 5 476 \$ (2018 - 4 836 \$).

L'entité doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle, appelée « Dollars d'intercoopération - Services TI », pour les services des technologies de l'information, équivalant à 6 \$ par nouveau membre. Cette cotisation ne peut excéder 30 000 \$. Au cours de l'exercice, 2 738 membres (2018 - 2 418) ont adhéré à l'entité, représentant une cotisation de 16 428 \$ (2018 - 14 508 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2020, l'entité s'est engagée à verser à titre de loyer pour la librairie une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes des services alimentaires et les ventes provenant des soumissions au Cégep. Au cours de l'exercice, un montant de 37 168 \$ (2018 - 38 358 \$) a été versé. Ce protocole d'entente comporte une clause de renouvellement sur une base annuelle à son échéance, pour un maximum de 5 ans.

En juin 2014, l'entité a signé un protocole d'entente, échéant en mai 2019, reconduit tacitement jusqu'au 31 mai 2020, pour les espaces locatifs des services alimentaires. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice totalisent 180 000 \$.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

13. Actifs d'impôts futurs

L'entité dispose de pertes fiscales dont les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
2028	18 030 \$	24 669 \$
2031	31 484	30 280
2032	214 463	213 615
2033	50 135	49 536
2035	107 812	107 511
2036	174 194	173 982
	596 118 \$	599 593 \$

Au cours de l'exercice, la Coopérative a revu son estimation des trop-perçus anticipés pour les exercices futurs. Puisque les pertes réalisées antérieurement, reportables prospectivement sur une période de 20 ans, sont supérieures aux trop-perçus anticipés, l'actif d'impôts futurs a été réduit de 124 423 \$ à 40 000 \$. De plus, l'actif d'impôt futur a été réduit des écarts temporaires imposables sur certains éléments du bilan.

14. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, la Coopérative a réalisé 93 % (2018 - 92 %) de son chiffre d'affaires avec les membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

15. Exposition aux risques financiers

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan, soit au 31 mai 2019.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'entité est exposée à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

COOPSCO SAINTE-FOY

Notes afférentes aux états financiers, suite
(non auditées)

Exercice terminé le 31 mai 2019

15. Exposition aux risques financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'entité sont liés aux débiteurs. L'entité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'entité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'entité à un risque de juste valeur.

16. Ventes de livres

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2019	2018
Ventes aux institutions	25 673 \$	36 244 \$
Ventes aux particuliers	1 781 561	1 911 300
	1 807 234 \$	1 947 544 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Chiffre d'affaires brut, coût des marchandises vendues et frais directs
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Chiffre d'affaires brut		
Librairie, fournitures et informatique	3 030 062 \$	3 019 504 \$
Services alimentaires	2 045 474	1 809 100
	5 075 536 \$	4 828 604 \$
Coût des marchandises vendues		
Stocks au début de l'exercice	283 801 \$	293 438 \$
Achats	3 077 876	2 727 810
	3 361 677	3 021 248
Stocks à la fin de l'exercice	361 266	283 801
	3 000 411	2 737 447
Frais de transport	29 706	27 371
	3 030 117 \$	2 764 818 \$
Frais directs		
Salaires et charges sociales	1 078 915 \$	1 014 236 \$
Assurances	10 158	10 367
Entretien et réparations	7 178	7 859
Formation	12 783	11 835
Loyer	217 168	218 358
Sécurité	4 094	5 141
Taxes et permis	35 493	35 604
Télécommunications	3 323	4 061
Amortissement des immobilisations corporelles	73 331	111 348
Amortissement des actifs incorporels	13 023	16 279
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	12 596
	1 455 466 \$	1 447 684 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - Frais de vente, frais administratifs, frais de réseau, frais financiers
et autres produits
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Frais de vente		
Publicité	10 599 \$	7 645 \$
Cartes de crédit	54 465	46 444
Frais de magasin	48 196	50 309
Voyage et représentation	10 490	6 972
Créances douteuses	262	664
	124 012 \$	112 034 \$
Frais administratifs		
Salaires et charges sociales	277 230 \$	281 687 \$
Entretien et réparations	21 985	20 150
Fournitures de bureau	10 102	5 064
Honoraires professionnels	14 575	38 231
	323 892 \$	345 132 \$
Frais de réseau		
Redevances	28 221 \$	28 090 \$
Éducation et intercoopération	2 609	3 453
	30 830 \$	31 543 \$
Frais financiers		
Intérêts et frais bancaires	1 127 \$	1 816 \$
Intérêts des emprunts bancaires	4 670	3 122
Intérêts de la dette à long terme	4 420	7 401
Frais de financement	2 500	2 250
	12 717 \$	14 589 \$
Autres produits		
Intérêts	1 853 \$	716 \$
Divers	45 545	54 835
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée	15 000	4 517
	62 398 \$	60 068 \$

COOPSCO SAINTE-FOY

Annexe - État des résultats - St. Lawrence
(non audité)

Exercice terminé le 31 mai 2019

	2019	2018
Services alimentaires	148 228 \$	124 545 \$
Ventes fournitures	3 491	3 947
	151 719	128 492
Coût des marchandises vendues		
Alimentaire	67 872	56 290
Fournitures	2 125	1 848
	69 997	58 138
Trop-perçu brut	81 722	70 354
Dépenses d'opération	70 072	59 873
Trop-perçu avant redevances locatives	11 650	10 481
Redevances locatives	3 745	3 144
Trop-perçu net	7 905 \$	7 337 \$

Les chiffres sont présentés à titre d'information et sont inclus dans les résultats de la coopérative.

